

**Commune de CHAON (Loir-et-Cher)**  
**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 26 JANVIER 2021**

Le vingt-six janvier deux mil vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Thierry PFOHL, Patrick SCIOU, Daniel GAUDISSION, Bernard VANNIER, Jean-Denis LEPEU, MMES Christiane BRULAIRE, Marie-Hélène LINARD, M. Paolo DA CUNHA

Etait absente : Mme Christelle AUPY

M. Alain PAVEAU a été désigné comme secrétaire de séance.

Convocation : 19 janvier 2021

**Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2020**

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2020.

**Ordre du Jour :**

- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Accès rue de la Gaucherie
- Informations et questions diverses

Trois points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- Séances de pêche – année 2021
- Demande de subvention au titre de « Mille chantiers pour nos artisans »
- Demande de la subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

**Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

Dans le cadre de la rénovation du toit de l'école partie haute, le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention au taux le plus élevé, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la rénovation du toit de l'école partie haute.

- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

**Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

Dans le cadre de l'extension du système de surveillance (ajout de 6 caméras), le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention au taux le plus élevé, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'extension du système de surveillance (ajout de 6 caméras).

- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

**Accès rue de la Gaucherie**

Afin de mettre un terme à l'affaissement des berges de la rivière aux Loches qui dure depuis de nombreuses années, des travaux de renforcement sont nécessaires.

Du fait de la situation compliquée des abords de la rivière, il est nécessaire de limiter l'accès aux véhicules lourds dans la rue de la Gaucherie. Un panneau d'interdiction aux 3.5 tonnes est déjà positionné à l'intersection de la rue de la Gaucherie et de la rue de Pierrefitte.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de mettre le même panneau à l'intersection de la rue de la Gaucherie et de la place de la Malnoue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- AUTORISE Monsieur le Maire a prendre un arrêté interdisant la circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes dans la rue de la Gaucherie
- ACCEPTE la mise en place d'un panneau d'interdiction aux 3.5 tonnes à l'intersection de la rue de la Gaucherie et de la rue de la Malnoue.

**Saison de pêche - Année 2021**

Le Maire propose aux membres du conseil de fixer les dates d'ouverture et de fermeture pour la saison de pêche 2021 à l'étang de la Croix Saint Marc ainsi que les tarifs :

**Dates d'ouverture et fermeture :**

- Ouverture : le samedi 13 mars 2021 6 heures
- Fermeture : le dimanche 24 octobre 2021 18 heures

## **Tarifs 2021**

Les tarifs restent inchangés soit :

- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
- Carte journalière enfant (de 12 à 16 ans) 1 ligne 3.50 €
- Carte journalière - adulte 2 lignes 6.50 €
- Carte annuelle (réservée habitant de la commune)
  - ✓ Adulte (2 lignes) 48.00 €
  - ✓ Enfant (1 ligne) 20.00 €

Pour ligne flottante ou plombée à l'exclusion de tout autre engin et ligne notamment à la pêche au lancer léger (limitée à 4 carpes).

Ventes

- cartes journalières : bar-tabac et mairie
- cartes annuelles : mairie

Pour des raisons d'entretien, l'étang des Courbauderies restera fermé toute la saison 2021.

### **Création d'une salle de bain dans le gîte communal**

Afin d'améliorer le confort du gîte communal, il est proposé au conseil municipal de créer une nouvelle salle de bain.

Trois sociétés ont été proposées pour effectuer les travaux :

- BMS 41 (plomberie) pour un montant de **3 209.42 € HT**
- Jérôme PAVEAU (maçonnerie) pour un montant de **4 680.00 €**
- Laurent BROUDISCOU (électricité) pour un montant de **295.69 € HT.**

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer une demande de subvention au titre de « Mille chantiers pour nos artisans » afin d'obtenir une aide de 50% pour les travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- **ACCEPTE** la proposition des sociétés pour les travaux à savoir :
  - BMS 41 (plomberie) pour un montant de **3 209.42 € HT**
  - Jérôme PAVEAU (maçonnerie) pour un montant de **4 680.00 €**
  - Laurent BROUDISCOU (électricité) pour un montant de **295.69 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer les devis

**AUTORISE** le Maire à déposer un dossier pour l'aide au titre de « Mille chantiers pour nos artisans ».

### **Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle et rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales (DSIL)**

Dans le cadre du changement du système de chauffage au musée de la Maison du Braconnage, le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle et rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention au taux le plus élevé, au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle et rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales) pour le changement du système de chauffage au musée de la Maison du Braconnage.

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire à cet effet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Bulletin municipal :**

Un bulletin est en cours de préparation actuellement.